

Mairie de Thuir

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



SERVICE URBANISME

04 68 84 67 67

direction.urbanisme@thuir.fr

Projet de Zone d'Aménagement Concertée des Espassoles

**Bilan de la participation du public
par voie électronique 07/12/2023 au 05/01/2024 inclus**

MOTIFS DE LA DECISION PRISE



La participation du public s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les observations du public ne nécessitent pas d'adaptation du projet. Les observations de la Commune seront prises en compte préalablement à la validation du dossier de réalisation.

Au regard de tous ces éléments, le projet de ZAC des Espassoles n'est pas remis en cause.

Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, les décisions pouvant être adoptées sont la validation du dossier de réalisation de la ZAC des Espassoles.

L'autorité compétente pour statuer est Monsieur le Maire de THUIR ou toute autre personne ayant délégation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, le bilan sera rendu public par voie électronique et restera en ligne pendant une durée de 3 mois.

A Thuir, le 11 mars 2024

Pour le Maire,

Le Maire,

René OLIVE

